Service de Premier Accueil

Le Gouvernement de la Catalogne met à votre portée un service de premier accueil en collaboration avec l'Administration locale, les agents sociaux et quelques organisations spécialisées.

L'objectif est de promouvoir l'autonomie personnelle des personnes étrangères et catalanes retournées et l'égalité des chances des citoyens.

À QUI S'ADRESSE ?

Aux personnes étrangères immigrées, solliciteuses d'asile ou de protection subsidiaire, réfugiées, apatrides et à celles retournées.

Vous pouvez consulter le site internet du Servei de Primera Acollida (Service de Premier Accueil) :

http://benestar.gencat.cat/ca/ambits_tematics/immigracio/servei-de-primera-acollida

Plus d'information:
À votre mairie ou conseil comarcal:

CONSELL COMARCAL DEL BAGES

acollida@ccbages.cat / T. 93 693 03 78

Conseils de collaboration:

Aguilar de Segarra
Artés
Avinyó
Balsareny
Callús
Cardona
Castellbell i el Vilar
Castellfollit del Boix
Castellgalí
Castellnou de Bages
Fonollosa
Gaià
Marganell
Monistrol de Montserrat
Mura
Navarcles
Navàs
El Pont de Vilomara i Rocafort
Rajadell
Sallent
Sant Feliu Sasserra
Sant Fruitós de Bages
Sant Joan de Vilatorrada
Sant Mateu de Bages,
Sant Salvador de Guardiola
Sant Vicenç de Castellet
Santpedor
Súria
Talamanca

Au téléphone **012** Immigració

012
gencat.cat

Coût de l'appel : selon tarif de votre opérateur

FRANCÈS

Servei de Primera Acollida

Service de Premier Accueil

Generalitat de Catalunya
Departament de Treball, Afers Socials i Famílies

Unió Europea
Fons social europeu
L'FSE inverteix en el teu futur

Servei de Primera Acollida

Le Service de Premier Accueil est un ensemble d'actions et de ressources qui répond aux besoins initiaux de formation et information des utilisateurs potentiels. Il inclut l'accompagnement, la formation et la certification de connaissances minimales pour faciliter **vivre et travailler en Catalogne**.

Les contenus à accréditer se divisent en trois modules :

- **Langue :** un module pour apprendre catalan et espagnol avec un minimum de 90 heures de formation dans chacune des deux langues officielles.
- **Connaissances du milieu de travail :** un module sur le marché de travail avec un minimum de 15 heures.
- **Société catalane :** un module de connaissance de la ville et les services de votre environnement immédiat avec un minimum de 15 heures.

Comment pouvez-vous accéder au service ?

Vous pouvez entrer en contact avec le service de premier accueil au moyen des offices municipales d'attention aux citoyens.

La personne responsable du service d'accueil enregistrera vôtre demande d'accès au service.

Pourquoi serait-il utile pour vous ?

Ce service vous donnera quelques outils initiaux qui faciliteront votre incorporation à la société catalane. Le même certificat peut être d'utilité au moment de chercher du travail ou de faire valoir votre formation et expérience.

En outre, le Certificat d'Accueil est utile dans les processus d'extranéité : enracinement social, modification et/ou rénovation d'autorisations de résidence, entre d'autres.

Que devriez-vous envisager ?

- Peuvent demander l'accès au premier service d'accueil tous les étrangers enregistrés en Catalogne, indépendamment de la date d'arrivée.
- Vous avez **deux ans** pour suivre ces trois modules.
- Vous devez **assister, au moins, au 75% des heures** de formation de chaque module pour en obtenir la certification.
- Si vous parlez le catalan ou l'espagnol, ou si vous avez fait un cours au SOC ou un cours de votre municipalité, demandez si ces cours vous servent pour l'obtention du Certificat d'Accueil. **Vos compétences ont de la valeur !**